



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARCOING  
DU MARDI 15 JUIN 2021**

==--==

L'an deux mille vingt et un, le mardi quinze juin, à 19 heures 05, s'est réuni le Conseil Municipal pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GUINET, Maire.

**Nombre de Conseillers en exercice :** 19

**Nombre de Conseillers présents :** 18

**Nombre de Conseillers votants :** 19

**Date de la convocation :** 11 juin 2021

**Etaient présents :** MM GUINET Jean-Claude, LAUDE Jean-Jacques, HEPNER Delphine, LOISEL Maxime, PLUVINAGE Sybille, SOARES Daniel, GUILLAUME Johann, BLANC-GARIN Magali, LENNE Thomas, MARIANI Isabelle, BERNARD Laurent, D'HALLUIN Florence, CARPENTIER Christophe, GUINET Géraldine, DRIEUX Didier, VINCENT Barbara, MALDERET Pierre, SENT Virginie.

**Absents excusés :**

GUINET Stéphanie donne procuration à LENNE Thomas,

**Secrétaire de séance :** HEPNER Delphine

La séance du Conseil Municipal est enregistrée.

Monsieur le Maire nomme Madame Delphine HEPNER secrétaire de séance.

En préambule, Monsieur le Maire souhaite recueillir l'aval du conseil municipal pour ajouter à l'ordre du jour de la réunion :

- la rénovation du bâtiment des « 1 000 clubs »,  
et propose de valider l'ajout de cet objet en point n° 2021-33.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

- 2021 - 22 : Approbation du Compte rendu de la réunion du 13 avril 2021
- 2021 - 23 : Convention DEPARTEMENT travaux rue de Prémy et rue François Dron
- 2021 - 24 : EMPRUNT
- 2021 - 25 : SIDEC : reversement de la TCFE
- 2021 - 26 : Convention de mutualisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE)
- 2021 - 27 : Création d'un conseil municipal des jeunes
- 2021 - 28 : achat d'un terrain rue de la Cavée
- 2021 - 29 : Désignation des membres représentant le territoire de MARCOING au sein de l'AFRi
- 2021 - 30 : Elections Départementales et Régionales des 20 et 27 juin : présences aux bureaux de vote
- 2021 - 31 : Création d'un emploi d' Adjoint Administratif
- 2021 - 32 : Plan Arbres de la Région Hauts-de-France
- 2021 - 33 : Rénovation du bâtiment des « 1 000 clubs »
- Informations diverses

## **2021 - 22 - Approbation du compte rendu de la réunion du 13 avril 2021**

Le conseil municipal **APPROUVE** le compte-rendu de la réunion du 13 avril 2021.

## **2021 - 23 : Autorisation de signature de la Convention Départemental relative aux travaux sur la RD 15 et sur la RD 56**

Le Service Voiries du Conseil Départemental a rédigé une convention qui reprend les travaux sur la RD 15 dite « Rue de Prémy » du PR 5+0245 au PR 5+0402,  
et les travaux en cours sur la RD56 dite « Rues de Villers-Plouich, Thiers, Voltaire, François Dron, de la Fontaine et de la Cavée ».

Cette convention concerne la création et la réfection de trottoirs, la pose d'une signalisation à leds, de candélabres et à leur entretien ultérieur.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention « CONV 21 RD 15 56 MARCOING TROT SIGNAL EP 040 » relative aux dossiers de subventions AAT (Aide à l'Aménagement de Trottoirs).

## **2021 - 24 : EMPRUNT**

### **A- PRET RELAI**

Monsieur le Maire **PROPOSE** la contractualisation d'un prêt court terme RELAI auprès du Crédit Agricole Nord de France, d'un montant de 170 000 € (cent soixante-dix mille euros), destiné à payer les factures relatives aux travaux d'enfouissement des réseaux en cours sur la RD56, dans l'attente des versements de subventions octroyées par le Département, la Région, et l'Etat.

Caractéristiques du PRÊT RELAI :

- Montant du prêt : 170 000 €
- Durée : 2 ans
- à un taux fixe de 0,50 %
- avec 340 € de frais de dossier.

Le coût total du crédit s'élèvera à 1 700 €.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** cette décision, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

## B- EMPRUNT

Monsieur le Maire **PROPOSE** la contractualisation d'un EMPRUNT auprès du Crédit Agricole Nord de France, d'un montant de 100 000 € (cent mille euros) destiné à financer le reste à charge communal des travaux d'enfouissement des réseaux en cours sur la RD56. Cet emprunt est inscrit au budget primitif 2021, validé lors du conseil municipal du 13 avril 2021.

Caractéristiques de l'EMPRUNT :

- Montant : 100 000 €
- Durée : 10 ans
- à un taux fixe de 0,60 %
- avec 200 € de frais de dossier.

Le coût total du crédit s'élèvera à 3 104,96 €.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** cette décision, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

### **2021 - 25 : SIDEC : reversement de la TCFE**

Les articles L.2333-2 et L.5212-24 du CGCT prévoient la perception de plein droit de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) par le syndicat en lieu et place des communes de moins de 2000 habitants. Le SIDEC peut reverser une fraction de ce produit.

Actuellement, conformément au vote du Comité Syndical, la TCFE est reversée aux communes de moins de 2000 habitants à hauteur de 50% (base 2010), indexé.

Dans le contexte actuel, à savoir les difficultés rencontrées par les communes dans leurs finances, et leur nécessité de disposer des ressources leur permettant d'investir et de participer au plan de relance lancé dans le cadre de la crise sanitaire, le SIDEC sous l'impulsion de son Président, Monsieur Philippe LOYEZ, a décidé par délibération 2021-C03 de fixer de nouvelles modalités de reversement de la fraction de la TCFE perçue, soit une hausse du pourcentage de reversement aux communes du TCFE à 60%.

Afin que Marcoing puisse bénéficier de cette hausse de recettes dès 2022,

le Conseil Municipal **DECIDE** :

- **D'ABROGER** la délibération du conseil municipal 2014-43 du 30 septembre 2014 approuvant le reversement d'une part de la TCFE à la commune,
- **D'ACCEPTER** que le SIDEC reverse à la commune une partie du produit qu'il perçoit au titre de la TCFE, selon les modalités définies par le Comité Syndical.

### **2021 - 26 : Convention de mutualisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE)**

Le dispositif des CEE permet aux collectivités (dites « éligibles ») de faire financer une partie des travaux générant des économies d'énergie par les fournisseurs d'énergie fossiles (dits « obligés »).

Les travaux d'économies d'énergie peuvent être : l'isolation de bâtiments, la rénovation de l'éclairage public, le changement de chaudière ... Les autres travaux envisagés portent sur le

changement de menuiseries, des éclairages intérieurs, de la ventilation et de réhabilitation.

Lorsque la commune engage des travaux d'amélioration de performances énergétiques sur des équipements et bâtiments de son patrimoine, il est possible d'obtenir des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) introduits par la loi sur l'Energie du 13 juillet 2005 (loi « POPE »).

Ces certificats peuvent ensuite être valorisés et représenter une ressource financière pour soutenir les projets de la commune.

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement durable et de la maîtrise de l'énergie, le Syndicat mixte du PETR du Pays du Cambrésis est inscrit sur le Registre National des CEE et y dépose les CEE liés aux travaux réalisés par ses collectivités membres. Le syndicat mixte du PETR du Pays du Cambrésis propose de déposer, sur son compte EMMY, les CEE issus des travaux d'efficacité énergétique réalisés par la collectivité afin de les regrouper et de les valoriser (au meilleur prix) pour l'ensemble des collectivités volontaires du territoire.

Le Syndicat se chargera de la vente des CEE et reversera une compensation financière selon les modalités décrites dans la convention proposée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Energie,

Vu la loi d'orientation énergétique de juillet 2005 qui a mis en place le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) et actant que les collectivités locales sont des acteurs éligibles à ce dispositif et peuvent valoriser les économies d'énergie qu'elles ont réalisées par l'obtention de CEE, et plus particulièrement son article 15

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, et plus particulièrement son article 78, et ses décrets d'application,

Vu le décret n°2010-1663 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux obligations d'économie d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie,

Vu le décret n°2010-1664 du 29 décembre 2010 relatif aux certificats d'économie d'énergie modifié par décret n°2014-1557 du 22 décembre 2014,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur, modifié par l'arrêté d 8 février 2016,

Vu le projet de convention établi par le Syndicat mixte du PETR du Pays du Cambrésis,

Considérant :

- l'article L221-7 du code de l'énergie permettant aux personnes éligibles de se regrouper et de désigner une autre personne éligible (regroupeur), qui obtient pour son compte les CEE correspondants,
- l'engagement de la collectivité dans une politique globale de maîtrise de l'énergie sur l'ensemble de son patrimoine public,
- l'intérêt pour la collectivité de se faire accompagner afin d'obtenir la meilleure valorisation des certificats d'économie d'énergie,

Le Conseil Municipal **DECIDE** :

- d'**APPROUVER** le projet de convention entre le Syndicat mixte du PETR du Pays du Cambrésis et la commune pour la mutualisation des certificats d'économie d'énergie,
- de **DESIGNER** le Syndicat mixte du PETR du Pays du Cambrésis en tant que regroupeur (la commune confie ainsi au Syndicat mixte du PETR du Pays du Cambrésis un pouvoir pour regrouper les CEE sur son compte EMMY et les valoriser, au nom de la commune)
- d'**ENGAGER** la commune à fournir au Syndicat, les documents techniques et administratifs nécessaires au dépôt de CEE.
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les attestations requises pour chacune des opérations éligibles, ainsi qu'à transmettre tous documents utiles au Syndicat qui se chargera de déposer les dossiers de demande de certificats en vue de les valoriser,

- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention de mutualisation proposée par le Syndicat, et tout acte/document afférent.
- de **PRENDRE ACTE** que le Syndicat lui versera une compensation financière selon les modalités indiquées dans la convention.

## **2021 - 27 : Création d'un Conseil Municipal des Jeunes**

La commission « Jeunesse et Ecole » propose la création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) à compter de l'année scolaire 2021-2022.

Le CMJ est une instance municipale visant à favoriser la participation citoyenne et l'apprentissage de la démocratie. Il a pour mission de collecter les idées et initiatives émanant de l'ensemble des jeunes de la commune pour améliorer le cadre de vie, et les traduire en projets au bénéfice de tous.

### **Le cadre législatif et réglementaire :**

Aucune loi ne régit la création des CMJ. Il est possible de se référer à l'article L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi du 6 février 1992) qui prévoit que le Conseil Municipal peut créer des comités consultatifs sur toute thématique d'intérêt communal. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil Municipal.

Le CMJ relevant de plein droit de l'autorité municipale de Marcoing, sera donc un comité consultatif de la commune, présidé par Monsieur le Maire, ayant faculté de propositions, d'information et de communication sur différents sujets de la vie communale, dans le respect des valeurs de la République et des principes fondamentaux de non-discrimination et de laïcité.

### **Les objectifs du CMJ :**

L'objectif éducatif est de permettre aux jeunes Marconiens, un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge, qui passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques (vote, débat, élections, intérêt général face aux intérêts individuels, ...), mais aussi par une gestion des projets.

Les jeunes élus devront donc réfléchir, décider, puis exécuter des actions dans l'intérêt de tous, devenant ainsi des acteurs à part entière de la vie de la commune.

Le CMJ remplira plusieurs rôles :

- être à l'écoute des idées et propositions des jeunes de la commune,
- présenter des idées et propositions aux membres du Conseil Municipal,
- proposer et réaliser des projets utiles à tous.

Le CMJ pourra être amené à travailler avec certains services municipaux. Les élus du CMJ seront accompagnés par l'Adjoint délégué à la commission « Jeunesse et Ecole », ainsi que par Monsieur le Maire et éventuellement par un membre de ladite commission, afin de leur offrir un cadre structurant dans l'exercice de leur fonction.

Les Conseillers Jeunes seront invités aux temps forts de la vie de la commune et aux commémorations. A ce titre, ils pourront être sollicités pour des interventions.

Le fonctionnement du CMJ doit rester ludique, convivial et adapté à l'âge des jeunes.

Le CMJ doit se réunir en séance plénière au moins deux fois par an.

### **Les modalités de mise en place :**

La durée du mandat du CMJ sera de 2 ans (jusqu'en juin 2023 pour le 1er mandat).

Le CMJ comptera, pour ce 1<sup>er</sup> mandat, 8 jeunes marconiens :

- 2 filles et 2 garçons âgés de 12 à 14 ans,
- 2 filles et 2 garçons âgés de 15 à 17 ans.

Un règlement sera établi afin d'en déterminer le cadre : objectifs du CMJ, rôle des élus jeunes, composition, durée du mandat, déroulement d'élections, commissions, ...

Le CMJ pourra disposer d'un budget de fonctionnement défini par les Conseillers Municipaux adultes.

### **Les étapes de la mise en place :**

1 - information auprès de la population de la création d'un CMJ, diffusée dans le flash infos d'août, sur le site internet de la commune, et sur le compte facebook des élus de Marcoing,

Les jeunes marconiens entrant dans les critères de sélection auront publicité de cette information via un flyer adressé individuellement.

2 - prise de connaissance des candidatures par la commission « Jeunesse et Ecole »,

3 - convocation des candidats pour leur présenter le rôle d'un conseiller municipal jeune et le fonctionnement du CMJ,

4 - élection des conseillers municipaux jeunes,

5 - installation du Conseil Municipal des Jeunes.

Le Conseil Municipal :

- **PRONONCE** la création d'un Conseil Municipal des Jeunes selon les conditions précitées.

- **FIXE** sa composition à 8 membres, âgés de 12 à 17 ans,

- **PRECISE** que ce comité consultatif pourra être consulté, à l'initiative du Maire, sur tout projet communal intéressant la vie des jeunes.

## **2021 - 28 : Achat d'une parcelle rue Cavée :**

Une proposition a été faite à la commune de reprendre les parcelles B 1355 et B 1356, à l'euro symbolique. Ces parcelles sont issues de la division foncière de la parcelle B 158 qui fait apparaître un sol d'alignement à céder à la commune d'une contenance de 83 m<sup>2</sup>, dont l'occupation actuelle est un trottoir à usage public. Les frais de vente seront à la charge de la commune.

Considérant l'utilisation actuelle du bien en trottoir public,

Considérant qu'il y a lieu de clarifier cet alignement,

Vu la proposition de cession faite à l'euro symbolique,

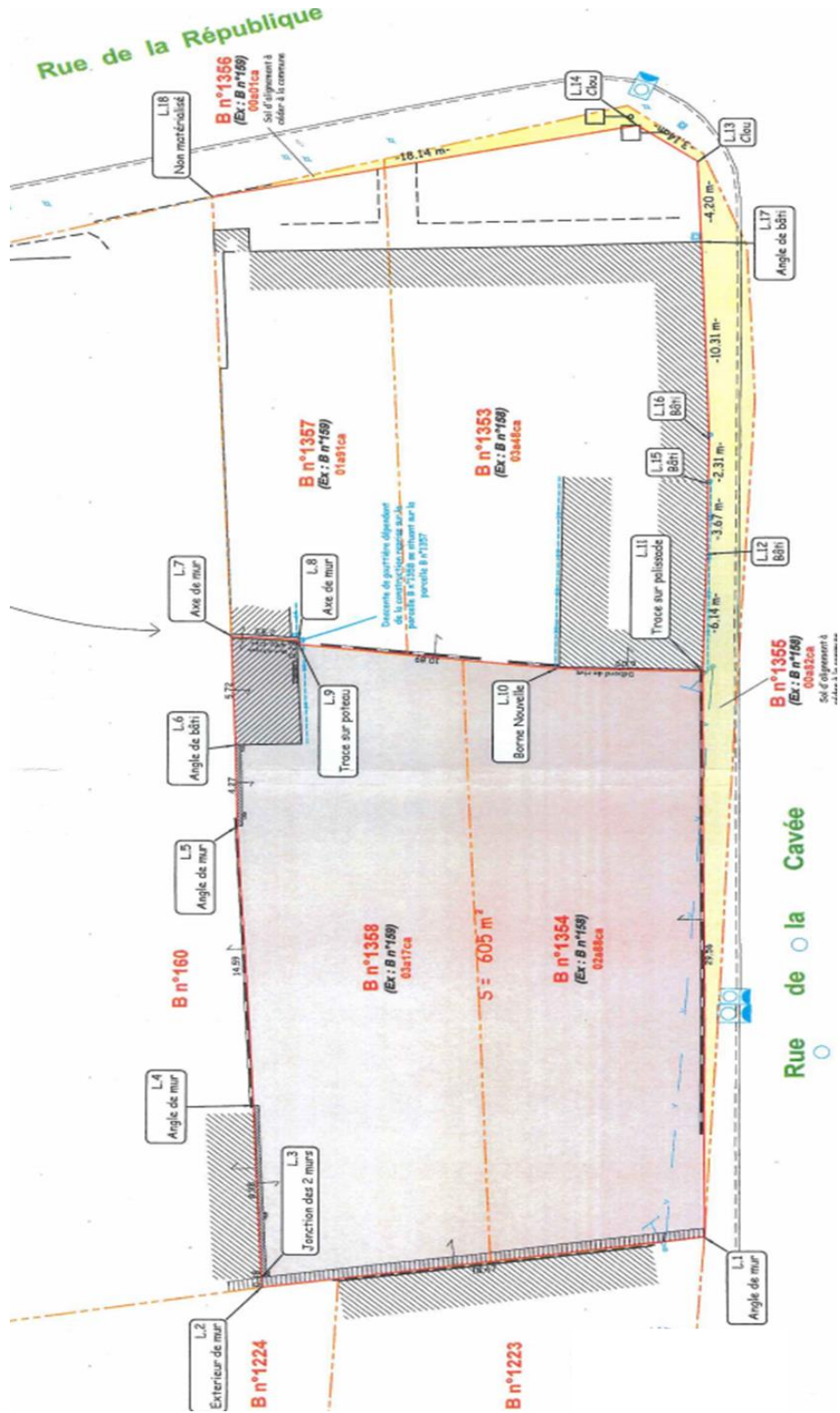
Vu le Code Général des Collectivités, et notamment l'article L.2241-1 relatif à la gestion des biens communaux et des opérations immobilières effectuées par la collectivité,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment l'article L.1111-1 relatif aux acquisitions amiables,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1311-13 précisant que le Maire est habilité à recevoir et authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers passés en la forme administrative,

Le Conseil Municipal **DECIDE** :

- d'**APPROUVER** l'acquisition à l'amiable des parcelles cadastrées section B n° 1355 et 1356,
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cet achat.



## 2021 – 29 : Désignation des membres représentant le territoire de MARCOING au sein de l'AFRi

Lors de la séance du 04 juin 2020, le Conseil Municipal a voté une liste de 6 agriculteurs pour représenter Marcoing au sein de l'AFRi.

Cinq d'entre eux se sont positionnés. Il s'agit de Monsieur COUSIN Jean-Luc, Monsieur DELOFFRE Antoine, Monsieur MALDERET Pierre, Monsieur LUCAS Jean-Marie et Monsieur MANTEAU Hervé.

Il y a lieu de préciser les places de chacun en désignant 3 représentants du territoire de MARCOING au sein de l'AFRi.

Par vote à main levée, le Conseil Municipal **DESIGNE** :

Messieurs DELOFFRE Antoine, COUSIN Jean-Luc, et LUCAS Jean-Marie pour représenter le territoire de MARCOING au sein de l'AFRi.

Les noms de Messieurs MALDERET et MANTEAU seront proposés à la Chambre d'Agriculture pour la représenter dans cette association.

## 2021 – 30 : Elections Départementales et Régionales des 20 et 27 juin : présences aux bureaux de vote

Il y a lieu de prévoir les présences des assesseurs au bureau de vote pour les deux élections qui auront lieu les 20 et 27 juin prochains.

### **DIMANCHE 20 JUIN 2021**

Président	GUINET Jean-Claude
Suppléant	LAUDE Jean-Jacques
Secrétaire	PLUVINAGE Sybille

<b>PERMANENCES</b>					
	Contrôle d'identité et d'inscription sur la liste électorale	Assesseur Bureau 1 Election Départementale	Assesseur Bureau 1 Election Départementale	Assesseur Bureau 2 Election Régionale	Assesseur Bureau 2 Election Régionale
8h00 / 10h30	MARIANI Isabelle	VINCENT Barbara	BLANC GARIN Magalie	SENT Virginie	LOISEL Maxime
10h30 / 13h00	HEPNER Delphine	PLUVINAGE Sybille	D'HALLUIN Florence	BERNARD Laurent	LOISEL Maxime
13h00 / 15h30	SOARES Daniel	CARPENTIER Christophe	GUILAUME Johan	GUINET Géraldine	LENNE Thomas
15h30 / 18h00	SOARES Daniel	LAUDE Jean- Jacques	GUINET Stéphanie	PLUVINAGE Sybille	LENNE Thomas



## DIMANCHE 27 JUIN 2021

Président	GUINET Jean-Claude
Suppléant	LAUDE Jean-Jacques
Secrétaire	PLUVINAGE Sybille

<b>PERMANENCES</b>					
	Contrôle d'identité et d'inscription sur la liste électorale	Assesseur Bureau 1 <b>Election Départementale</b>	Assesseur Bureau 1 <b>Election Départementale</b>	Assesseur Bureau 2 <b>Election Régionale</b>	Assesseur Bureau 2 <b>Election Régionale</b>
8h00 / 10h30	SOARES Daniel	D'HALLUIN Florence	BLANC GARIN Magalie	HEPNER Delphine	LOISEL Maxime
10h30 / 13h00	SOARES Daniel	LOISEL Maxime	LENNE Thomas	GUINET Géraldine	PLUVINAGE Sybille
13h00 / 15h30	GUILAUME Johan	LAUDE Jean-Jacques		HEPNER Delphine	CARPENTIER Christophe
15h30 / 18h00	SOARES Daniel	LENNE Thomas	PLUVINAGE Sybille	BERNARD Laurent	GUINET Stéphanie

**Chaque Assesseur doit être présent 15 mn avant son créneau horaire pour le passage des consignes.**

Le dernier créneau disponible sera tenu, si besoin, par un électeur non-élu.

Le Conseil Municipal **VALIDE** le tableau des présences aux élections départementales et régionales 2021.

### **2021 – 31 : Création d'un poste d'adjoint administratif**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions d'assistance au secrétariat général et au service de l'urbanisme,

Le Conseil Municipal **DECIDE** :

- de **CRÉER** un emploi d'adjoint administratif à temps complet pour exercer les fonctions d'assistance au secrétariat général et au service de l'urbanisme, à temps complet, à compter du 07 septembre 2021. L'agent devra justifier d'un niveau scolaire équivalent au baccalauréat minimum, et d'une expérience professionnelle d'un an à un poste similaire. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif.

- de **MODIFIER** le tableau des effectifs en créant cet emploi,

- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier, et de procéder au recrutement.

Les crédits nécessaires correspondants sont inscrits au chapitre 12 du budget.

## **2021 – 32 : « Plan Arbres » de la Région Hauts-de-France**

La Région lance le plan « 1 million d'arbres en Hauts-de-France » pour lutter contre les effets du changement climatique, favoriser la biodiversité, limiter les îlots de chaleur en milieu urbain, améliorer le cadre de vie...

Dans ce cadre, la Région propose un appel à projets permettant de soutenir les opérations de plantations sur foncier public et dans les lycées d'enseignement privés. La commune peut bénéficier de cette aide.

\* les plantations concernées sont :

- Boisements en plein,
- Bandes boisées, ripisylves,
- Bosquets d'arbres,
- Alignements d'arbres,
- Plantations coordonnées sur plusieurs sites.

\* les dépenses éligibles sont :

les plants et fournitures (protections, paillage, tuteurs)

\* la subvention :

elle est plafonnée à hauteur de 90% des dépenses des plants et fournitures. Toutefois, le projet devra en présenter l'intégralité des dépenses liées à l'opération (main d'œuvre, prestation de plantation...).

Les dépenses seront considérées en HT. Le montant des dépenses éligibles est plafonné à 10 € par plant (comprenant la fourniture du plant, les protections, les tuteurs, le paillage). Exemple : pour un projet présentant la plantation de 100 arbres et arbustes, le montant total des dépenses éligibles sera plafonné à 1 000€, indépendamment du prix unitaire de chacun des plants.

Le projet proposé vise à garnir les sites :

- de « La Source » pour un montant de 555,70 € comprenant 16 arbres fruitiers,
- de la Gendarmerie à l'avenue de l'Espérance pour un montant de 1 553,40 € comprenant 20 arbres champêtres, et 340 arbustes,
- le Chemin de Rumilly pour un montant de 2 174,60 € comprenant 30 arbres champêtres, 200 arbustes, et 20 arbres fruitiers,
- le site du rucher pédagogique pour un montant de 418,15 € comprenant 2 arbres champêtres et 95 arbustes,
- la route de Cambrai pour un montant de 112,72 € comprenant 3 arbres champêtres,
- la route de Villers-Plouich pour un montant de 122 € comprenant 2 arbres champêtres,
- la rue Berthelot pour un montant de 83,34 € comprenant 3 arbres champêtres.

Les devis pour les 7 sites s'élèvent à 6 260,69 € (fournitures et main d'œuvre), et la subvention espérée serait de 5 630 €.

Le Conseil Municipal **VALIDE** le projet précité, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs audit projet.

## **2021 – 33 : Projet de rénovation du bâtiment des 1000 clubs**

Le projet concerne la restructuration de la salle des « 1000 clubs » à l'angle de la rue Parmentier, et de l'Avenue Jules Ferry.

Les travaux concernent notamment :

- l'isolation des enveloppes extérieures par ITE (Isolation Thermique par l'Extérieur),
- la mise aux normes pour les Personnes à Mobilité Réduite,
- la réfection de la couverture,
- l'aménagement intérieur,
- l'aménagement des abords extérieurs.

Le coût de la maîtrise d'œuvre s'élève à 31 500 € TTC.

Le Conseil Municipal **VALIDE** la maîtrise d'œuvre relative au projet.

Selon les conditions financières, il délibèrera ultérieurement sur la suite à donner à l'opération.

- Clôture de la séance à 21H00 -